

URBANISME

RAPPEL :

- Les travaux de clôture le long des voies publiques doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande en mairie.

RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Maternelle et Cours Préparatoire : Dès maintenant, pensez à inscrire vos enfants en mairie. Les documents pour les inscriptions à la garderie et restaurant scolaire vous seront remis par les enseignants et ou envoyés à votre domicile pour les enfants ne fréquentant pas encore les écoles.

PRINCIPALES DATES A RETENIR

- MINI CONCERT : Dimanche 5 MAI à 15 h 30 à la salle polyvalente – Réservation ORCHESTRE DE CAEN www.orchestredecaen.fr et sur place.
- CÉRÉMONIES DU 8 MAI : MOUEN : 11 h 00 au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
- NETTOYAGE DE LA COMMUNE : 18 MAI – rendez-vous à 9 h 30 place J.Cojan
- SIX JUIN - 75^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT : Rendez-vous à 18 h 30 au Monument aux Morts pour un moment de recueillement avec dépôt de gerbes.
- JUMELAGE COMMUNAL : Accueil des familles allemandes le 19 JUIN
- KERMESSE DES ECOLES : 22 JUIN
- FETE COMMUNALE : 29 JUIN

MOUEN INFO



www.ville-mouen.fr

Numéro 52 - AVRIL 2019



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Charles THOMINE DESMAZURES

INAUGURATION SAMEDI 11 MAI

PROGRAMME

MATIN

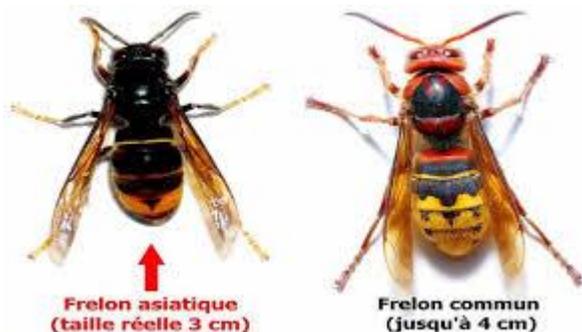
- 10 h 30 – Ouverture de la bibliothèque au public
- 11 h 00 – Inauguration officielle et dévoilement de la plaque
- 11 h 30 – Concert de LAMIDO (ensemble de cuivres et percussions africaines), suivi d'un vin d'honneur

APRES MIDI

- 15 h 00 – Ouverture de la bibliothèque au public
- 15 h 30 – Balade contée animée par Olivier de ROBERT
- 18 h 00 – Fermeture de la bibliothèque

FRELON ASIATIQUE RAPPEL IMPORTANT

Les nids de frelons asiatiques se multiplient sur notre territoire. C'est une espèce invasive. Ne détruisez pas le nid vous-même, prenez-le en photo et venez le déclarer en mairie qui fera le nécessaire près de la FREDON. Une entreprise spécialisée interviendra pour la destruction. Une seule piqûre de cet insecte peut être grave, voire même mortelle pour l'être humain. C'est une lutte collective. Signalez en mairie la présence de nid dès que vous en détectez un. Ne prenez pas de risque pour vous-même ou pour les autres.



TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

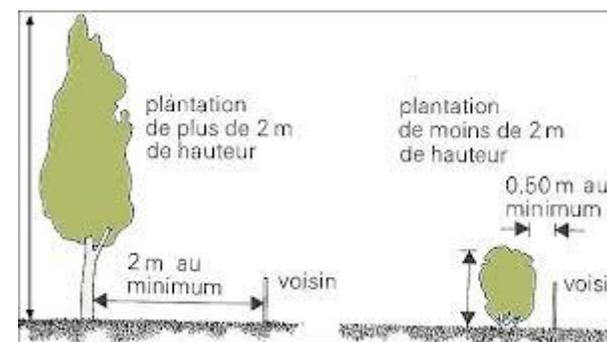
Rappel arrêté préfectoral du 21.11.2008

Les travaux de bricolage, jardinage, effectués par des particuliers sont interdits en dehors des jours et horaires suivants :

- jours ouvrables de : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- samedis de : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

RÈGLES DE HAUTEUR DES PLANTATIONS A PROXIMITÉ DE NOS VOISINS

Les arbres et arbustes, s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété. Si la hauteur est inférieure à 2 m, on retient une distance minimale de 0,50 m. La distance se calcule de la limite séparative au centre de l'arbre. La hauteur se mesure du sol à la pointe de la plante.



RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

RAPPEL RAMASSAGE DES ORDURES MENAGÈRES :

- bac gris : le mercredi
- sac jaune : le jeudi
- Décalage jours fériés : voir calendrier Caen la Mer

RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT DES AUTRES :

L'enclos des OM rue Pauline Viardot est uniquement réservé aux locataires de cette rue. En dehors des bacs gris et sacs jaunes, **les autres dépôts sont interdits.**

STATIONNEMENT VEHICULES :

Il est malheureusement fréquent de voir des véhicules stationnés sur les espaces verts publics et parterres. De même, le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit.